



## **COMPTE RENDU DE LA REUNION CCI DES 14 et 15 DECEMBRE 2012**

***Vendredi 14.12. 2012***

***Présents :*** Pour la FFME : Norbert APICELLA, Michel HERNANDEZ et Philippe VERGE

Pour la FFCAM : Didier RAPPIN

Pour la FFS : Serge FULCRAND, Jean-Louis GIARDINO et Jean-Pierre HOLVOET

***Ordre du Jour :*** Bilan du RIF 2012 à l'Ile de la Réunion

Point sur le site internet de la CCI

Point sur les affaires en cours : Rû du Chaley et Gifre

Information sur le Festi canyon organisé par la FFS

CREPS et Vallon Pont d'Arc et équipement des canyons lors des formations

### ***BILAN DU RIF 2012 A L'ILE DE LA REUNION***

Le RIF s'est déroulé du 26 octobre au 4 novembre 2012.

Quelques 120 personnes y ont participé soit comme pratiquants soit comme organisateurs dont 59 licenciés de la FFS, 27 licenciés de la FFCAM, 16 licenciés de la FFME, et 23 sportifs non licenciés sympathisants des uns et des autres.

Ce nombre est très inférieur à celui qui avait été imaginé compte tenu de l'attrait que représentait cette destination.

Pour que chaque participant puisse découvrir les deux principaux secteurs de l'île, les organisateurs ont choisi de scinder le RIF en deux parties distinctes.

La première, gérée principalement par la FFME, s'est déroulée à Cilaos, dans le plus au sud des trois cirques de La Réunion avec un hébergement au VVF de Cilaos.

Les organisateurs avaient prévu une liaison régulière de bus pour acheminer et récupérer les amateurs de canyons. Ce système a permis aussi de répartir les groupes en garantissant un temps minimum entre chaque équipe entrant dans les canyons et ravines.

Autre point remarquable, le balisage canyon, discret en bleu et blanc, calqué sur le marquage de la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), pour les accès, les sorties et les échappatoires.

Enfin une descente nocturne de Fleur Jaune dont les 7 rappels avaient été équipés en fixe est venue clore cette première partie.

La seconde s'est déroulée à Bras Panon gérée conjointement par la FFS et la FFCAM, dans l'Est de l'île où en l'absence d'hébergement, un éco-village a été créé sur le champ de foire de Bras Panon où la qualité du couchage était plutôt spartiate

De nombreux canyons étaient proposés : Trou Blanc, Terre Rouge, Bras des Lianes, Bras Piton, Bras noir Dudu, Sainte-Suzanne, Ravine la Faim, Bras Sec, la rivière des Roches, le Voile de la mariée, Takamaka et Trou de Fer qui avait été équipé en fixe pour l'occasion.

Durant ce RIF, cent soixante lycéens sont venus découvrir le canyon de Bassin Bœuf ou le corridor final de la rivière des Roches et ses tyroliennes longues de 80 m.



Il convient de noter que les relations très difficiles entre les 3 comités départementaux n'ont pas eu de retentissement au niveau des participants. Malheureusement, l'ampleur des contentieux fait que la CCID de l'Ile est morte née.

### ***POINT SUR LE SITE INTERNET DE LA CCI***

L'architecture du site est désormais en place, il convient donc de l'alimenter et de le faire vivre

Didier RAPPIN pour la FFCAM, Thierry VALENCOURT pour la FFS, Norbert APICELLA et Fred NARDIN pour la FFME assureront le suivi du site et l'alimenteront en articles divers au gré de l'actualité canyon.

Se pose la question d'un visuel de la CCI. Doit-il y en avoir un, sachant que la référence doit rester le bandeau avec les logos des 3 fédérations ?

Il convient également de choisir un nom de domaine sachant que nous disposons actuellement de [www.canyonisme-cci.com](http://www.canyonisme-cci.com), de [www.canyoning.org](http://www.canyoning.org) et de [www.france-canyon.org](http://www.france-canyon.org).

Le site devra être ouvert aux CCID afin qu'il puisse y avoir un partage des bonnes pratiques.

Il est nécessaire que chaque fédération mette un lien sur son site vers le site de la CCI.

### ***POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS : Rû du Chaley et Gifre***

Concernant le Rû du Chaley, la réunion qui devait permettre la création d'un comité de suivi et mettre en place un protocole concerté de suivi a été reportée deux fois.

Il est nécessaire que ce soit les locaux qui soient présents dans ce comité avec l'appui de scientifiques reconnus des fédérations.

Actuellement, c'est Claire LAGACHE qui suit ce dossier pour la CCI.

Selon de nouvelles directives européennes, EDF doit laisser un débit réservé de 2 m<sup>3</sup> en aval des barrages.

Or le canyon du Gifre qui est classé canyon d'initiation et utilisé essentiellement par des professionnels durant l'été ne sera alors plus accessible.

Les conséquences sont identiques pour nombre de canyons ayant un barrage en amont. Il convient donc de recenser ces canyons et pour chacun d'eux mesurer les répercussions de cette directive.

Un message sera transmis sur le réseau d'alerte.

Un contact est à prendre au niveau national avec EDF afin de déterminer la meilleure manière d'appliquer cette directive, tout en maintenant autant que possible l'accès à ces canyons.

Il convient notamment de vérifier si la moyenne de 2 m<sup>3</sup> se calcule annuellement, mensuellement ou journalièrement.

Lors d'une réunion avec EDF pour le Gifre, où il a été déploré l'absence des professionnels et le



trop petit nombre de représentants de nos clubs, il a été proposé de réaliser des tests en janvier 2013. Cette date est irréaliste compte tenu des conditions hivernales. Il sera demandé un report de ceux-ci en juin. Néanmoins une mobilisation de tous les acteurs est nécessaire pour régler ce problème dans les meilleures conditions.

### ***INFORMATION SUR LE FESTI CANYON ORGANISE PAR LA FFS***

La FFS a organisé les 29 et 30 septembre 2012 des rencontres sportives sur structure artificielle à Argelès-sur-mer.

70 personnes ont participé à cette manifestation qui a permis de mesurer les besoins en terme de sécurité.

Les épreuves par équipe ou en face à face se sont déroulées sur une structure comportant 14 obstacles et présentant un dénivelé cumulé de 150 m pour une distance de 350 m.

En individuel, les plus rapides ont mis 10 mn pour effectuer l'ensemble du parcours, alors que par équipe les temps étaient de 20 à 25 mn.

En terme d'organisation, il conviendra de mieux communiquer sur la nécessité d'un certificat médical pour participer aux épreuves et de coupler cette manifestation avec la possibilité d'aller pratiquer un ou plusieurs canyons à proximité.

Il est apparu que c'est l'épreuve par équipe qui a été le plus apprécié des participants.

L'absence de structures artificielles de même nature en France (il en existerait une en Espagne) conduit la FFS à n'envisager cette manifestation que tous les 2 ans.

### ***POINT SUR LES CCID ET CCIR EXISTANTES***

Les actions de la CCI n'ont de raison d'être que si elles sont relayées localement. C'est en ce sens que la CCI s'efforce de motiver les Comités départementaux pour qu'ils créent des CCID.

Malgré les difficultés administratives, qui obligent à s'appuyer sur un Comité départemental pour la mise en place d'actions et leur financement, les CCID sont essentielles pour assurer une gestion conjointe des canyons sur un territoire.

Actuellement seule la CCID 31 fonctionne.

La CCID 65 est en attente de la signature par le président du CD FFME de la convention.

La CCID 64 devrait être créée en mars ou avril 2013, mais des actions communes se mènent déjà.

Dans le 05, la création de commissions canyons au sein des Comités départementaux devrait aboutir à la mise en place prochaine d'une CCID.

La CCID 06 paraît s'être quelque peu essoufflée et doit se remotiver

On note aussi, bien que ces structures ne soient pas des CCID, l'existence de l'AGESSEC dans

l'AIN et de la CDPC en Haute Savoie qui rassemblent l'ensemble des pratiquants et acteurs du canyon qu'ils soient associatifs ou professionnels.

La CCID de l'île de la Réunion n'a pas résisté au problème de personnes qui la traversent.

Enfin, la création d'une CCIR en Rhône-Alpes n'a pas encore abouti.

Il semble donc indispensable de rappeler l'importance de ces commissions interfédérales départementales et régionales afin que la gestion de l'activité puisse se réaliser au plus près des pratiquants.



## **Samedi 15 Décembre 2012**

**Présents** : FFME : Pierre YOU, Luc CHABROL, Michel HERNANDEZ, Philippe VERGE et Norbert APICELLA

FFS : Laurence TANGUILLE, Jean-Pierre HOLVOET, Eric ALEXIS, Marc BOUREAU, Jean-Louis GIARDINO et Serge FULCRAND

### ***Ordre du jour***

Le RIF 2013  
Bilan de l'olympiade  
Questions diverses

### ***LE RIF 2013***

Les Comités départementaux de la FFS et de la FFCAM se proposent d'organiser le prochain RIF qui se déroulera dans les BAUGES, du 5 et 7 juillet 2013.

Ce RIF sera axé sur l'environnement des canyons et devrait permettre de travailler avec le Parc naturel des Bauges. Une interrogation subsiste quant à la participation compte tenu des canyons proposés

Le RIF est l'occasion de rassembler l'ensemble des pratiquants du canyon afin de confronter les pratiques, échanger sur les techniques et vivre un moment convivial.

Certains ne souhaitent pas que l'on continue à ouvrir ce rassemblement aux non fédérés ou alors à d'autres conditions.

Si l'on accepte la présence des non fédérés, il faut alors travailler notre communication, proposer notamment nos formations et vanter les atouts de nos organisations.

### ***BILAN DE L'OLYMPIADE***

Concernant les études d'impact, la méthodologie PEIPSEIK a été présentée au ministère et au PNRSN. Il convient de poursuivre notre action dans ce domaine afin d'aboutir à un protocole d'étude d'impact concerté et accepté par tous les partenaires.

Un réseau d'alerte est désormais en place permettant de signaler tout problème d'accès aux canyons pouvant apparaître, ceci afin d'intervenir le plus en amont possible et éviter autant que faire se peut le recours aux tribunaux.

En ce qui concerne l'étude de l'accidentologie en canyon, un premier travail a été entrepris afin de croiser les fichiers de chacune de nos fédérations. Mais ce dossier est aujourd'hui en attente faute de personne pour s'en occuper.

La connaissance des pratiquants du canyon dans chacune de nos fédérations est loin d'être optimale et se heurte à la notion même de pratiquant, notion qui n'est pas clairement définie à ce jour..

Il a donc été décidé suite à l'étude menée par André SUCHET de répertorier les clubs de nos fédérations qui proposent l'activité canyonisme. Ce travail reste à finaliser.

La plaquette canyonisme et sécurité a été finalisée et distribuée en partie par l'intermédiaire des 3 fédérations dans tous les lieux stratégiques (DDCS, offices de tourisme, etc.), le travail de



distribution va se poursuivre au printemps et été 2013.

La charte canyon attitude validée par la CCI est en ligne sur les sites des fédérations. Elle le sera prochainement sur le site de la CCI.

La CCI a mis en place un outil d'aide à la décision qui permet à tout pratiquant de se poser les bonnes questions avant d'entreprendre l'exploration d'un canyon et de savoir renoncer si les conditions ne sont pas réunies. Cet outil existe pour l'instant sous forme dématérialisée afin de peaufiner son contenu. La suite à venir consistera à éditer cet outil avec un support adapté.

Un important travail d'harmonisation des référentiels de stage a été mené.

Il a conduit à harmoniser les stages initiateur, à passer des conventions entre nos 3 fédérations pour que tout titulaire d'un diplôme d'initiateur dispose des mêmes prérogatives quelque soit la fédération qui le lui a octroyé et pour permettre à des cadres d'une fédération de pouvoir encadrer dans un stage organisé par l'une des autres fédérations.

L'harmonisation des stages moniteur est en cours et devrait aboutir en 2013.

En matière de formation et d'aide à la mise en place de structures gérant le canyonisme en Europe et dans le monde il n'y a pas eu d'action spécifique de la CCI qui tient simplement un listing des actions menées par chacune des fédérations.

Les RIC sont organisés chaque année à l'initiative d'un pays mais la CCI n'y est pas impliquée.

Il s'est avéré difficile de percevoir précisément les objectifs d'ICC si ce n'est un travail sur la coordination des manifestations dans le monde, sur les codes internationaux et une grille de cotation internationale.

Les démarches auprès de l'UIAA, compte tenu du renouvellement de leurs instances n'ont pas avancées.

Enfin, en matière de formation professionnelle, la FFS et la FFME ont participé à la mise en place du DE canyon

L'accompagnement des CCID et CCIR a conduit la CCI à adapter les conventions et autres documents afin d'y intégrer la FFCAM et à proposer une rencontre entre la CCI et les CCID et CCIR durant les RIF.

Les RIF ont été organisés chaque année, le dernier ayant eu lieu à l'Ile de la Réunion. Le cahier des charges des RIF est en cours de finalisation afin de l'alléger et de tenir compte des dernières expériences.

Une aide de 4500 € est systématiquement apportée par la CCI aux organisateurs.

Le site de la CCI comme indiqué dans ce compte rendu est désormais opérationnel. Il convient de le faire vivre et de l'alimenter régulièrement.

Si la cogestion de l'activité permet de mieux prendre en compte les problématiques, le système mis en place nécessite des procédures lourdes qui retardent souvent la mise en œuvre des actions. De plus les absences répétées de membres lors des réunions CCI et la difficulté à suivre de près les dossiers rendent encore plus compliqué le travail de la CCI et sa perception par les pratiquants et les partenaires. Il est indispensable qu'à l'avenir, les membres de droit comme les membres élus assurent une présence régulière aux réunions de la CCI et s'y impliquent plus fortement qu'actuellement.

La Commission nationale canyon de la FFCAM a dû faire face cette année à des démissions, des décès, des départs ce qui a « décapité le groupe CCI. Une nouvelle équipe FFCAM-CNC-CCI sera opérationnelle fin mars 2013. En attendant, les affaires courantes sont gérées par D. Rappin,



président de la CNC

### ***QUESTIONS DIVERSES***

La demande de délégation canyonisme formulée par la FFS a été mal perçue par la FFME, qui en a fait part lors de cette réunion.

### ***RENCONTRE AVEC LES CCID***

Présents : Antoine Lacombe (Jacuzzi; FFME), Cathy Bouyé (Jacuzzi; FFME),  
Méril Dehez (Jacuzzi; FFME), Jean-philippe Borges (Jacuzzi; FFME)  
Francis Lorenzon (CAF Toulouse; FFCAM), Patrick Fiorio (Jacuzzi; FFME)  
Bertrand LAURENT (Aterkania; FFS), Jean Luc Lacrampe (CCID65; FFS)  
Jean Louis Cauhopé (DN COCA; FFS), Philippe Durand (Aterkania; FFS)  
Stéphane DORBES (Jacuzzi; FFME)

La CCID 31 a été créée voici 4 ans. Le FFCAM l'a rejoint 2 ans plus tard.

Elle souhaite mettre en valeur le patrimoine canyon du 31 et propose la mise en sécurité des sites avec création d'un document de création de centre de formation intégrant une liste des hébergements adaptés à des stages, une liste des professionnels en exercice et les topographies de tous les canyons ré-équipés, notamment ceux qui l'ont été dans un but de formation (double ligne d'équipement, amarrages permettant de travailler sur la globalité des thèmes de nos référentiels techniques).

Elle souhaite pouvoir communiquer sur ces actions et attend beaucoup de la mise en place du site de la CCI.

Questions sur les assurances :

- Les licenciés de chaque fédération sont-ils assurés lorsqu'ils participent ou encadrent des groupes multi fédéraux lors d'une manifestation CCI ?
- Les actions de formation, d'équipement, de dépollution, de déboisement et d'intervention secours organisées par la CCI sont-elles couvertes par les assurances des 3 fédérations ?
- Sans demande d'équivalence, l'assurance couvre-t-elle l'encadrant licencié ayant obtenu son brevet dans une autre fédération ?
- Faut-il souscrire une assurance particulière pour l'organisation d'un rassemblement entre différentes fédérations ?

Ces questions sur les assurances sont des questions récurrentes qui nécessitent de créer un document pour apporter les réponses adaptées. La constitution au sein de la CCI d'un groupe de travail regroupant les responsables assurances de chacune des fédérations est à prévoir.

Dans l'attente, il faut savoir que toute action initiée par la CCI nécessite qu'une seule des structures des 3 fédérations assume l'ensemble de la responsabilité de cette action et fasse jouer sa responsabilité civile.

Pour que les participants soient couverts par leur assurance, il faut également que l'action soit inscrite par les clubs et les fédérations participants.

Chaque contrat d'assurance ayant ses propres règles, il convient de vérifier les garanties couvertes.



Une FAQ sur le site web pourra donner des premières réponses à tous ces sujets.. et bien d'autres ...

Il est rappelé que la CCI peut en fonction des objectifs opérationnels annuels et des projets d'actions, constituer un ou plusieurs groupes de travail composé de ses membres, potentiellement élargis à des personnes appartenant soit à l'une ou l'autre des fédérations ou à toute autre structure dont la présence dans ce/ces groupes de travail aura été jugée utile par la CCI.

Il est donc possible d'envisager de tels groupes de travail sur les questions d'assurance, ou sur l'harmonisation de la signalétique ou autre à définir.

En ce qui concerne les formations, les diplômes et les prérogatives, un travail d'harmonisation est en cours.

Pour l'instant seule l'harmonisation du diplôme initiateur a été finalisée. De ce fait tout pratiquant ayant obtenu le diplôme d'initiateur dans l'une des 3 fédérations dispose des mêmes prérogatives et peut encadrer dans tous canyons jusqu'à la cotation « 3.3.II ». La FFCAM propose un module complémentaire qui permet à ses initiateurs d'encadrer des personnes « autonomes » dans tous types de canyon sans limitation.

En ce qui concerne le diplôme de moniteur, le travail d'harmonisation est en cours. De ce fait l'encadrement d'un stage organisé par une des 3 fédérations par un cadre d'une des deux autres se règle aujourd'hui au cas par cas.

Lorsqu'une personne passe un diplôme fédéral dans une autre fédération que la sienne, elle doit demander l'équivalence à sa fédération. Cette démarche n'est pas automatique.

Les diplômes fédéraux sont-ils accessibles à des non fédérés ? Les avis sur cette question sont partagés, certains affirmant qu'une fédération délégataire ne peut refuser d'accueillir un non licencié dans un stage, d'autre que c'est le règlement intérieur qui définit les activités ouvertes aux non licenciés. Il convient donc de vérifier ce point et de voir ce que dit la loi.

La responsabilité de l'équipement des canyons est une notion complexe, notamment lorsqu'on ne sait pas qui a équipé et qui entretient les équipements en place. Il est rappelé qu'il existe des normes d'équipement et une charte de l'équipeur.

Il peut être pris exemple sur le 06 qui a mis en place un partenariat exemplaire entre le Conseil général et les fédérations pour l'équipement de 30 canyons classés sportifs. L'équipement a été confié à des professionnels qui en assurent donc la responsabilité.

Pour conclure, la CCID 31 se porte candidate pour l'organisation du RIF 2014 en Haute Garonne à LUCHON.

Un projet détaillé est à transmettre à la CCI via son secrétaire général.

Merci à l'ensemble des participants et à la CCID 31 pour son accueil.

Jean-Pierre HOLVOET  
Secrétaire général de la CCI